

**Avis en vertu de l'article 4.9. du Règlement 51-102
par Champs d'or de la Beauce Inc. / Beauce Gold Fields Inc.
(collectivement «BGF»)**

À : Alberta Securities Commission
legalapplications@asc.ca
Autorités de marchés financiers
dispenses-passeport@lautorite.qc.ca
British Columbia Securities Commission
inquiries@bcsc.ca

- 1- BGF est devenu émetteur assujéti aux termes d'un plan d'arrangement en vertu de l'article 192 de la loi canadienne sur les sociétés par actions (« l'arrangement »).
- 2- L'arrangement en date du 23 novembre 2018 touche le spinout des éléments d'actif minier de HPQ Silicon Resources Inc. en faveur de sa filiale BGF.
- 3- La date du certificat de l'arrangement est le 23 novembre 2018.
- 4- La date de clôture du premier exercice est le 31 juillet.
- 5- Les périodes comptables couvertes par les rapports financiers intermédiaires sont les 31 octobre, 31 janvier et 30 avril.
- 6- Les documents se rapportant au plan d'arrangement se retrouvent sur SEDAR (circulaire de sollicitation déposée le 16 juillet 2018).

Montréal, le 4 février 2019.

(S) François Rivard

François Rivard, Chef des Finances